Note 26. – Impôt sur les bénéfices.

| | Exercice en cours | Exercice précédent |
|---|---|---|
| Résultat ordinaire | 10 542 | 6 583 |
| Résultat taux réduit | 0 | 0 |
| Total | 10 542 | 6 583 |

Analyse de la charge fiscale :

| | Exercice en cours | | Exercice précédent | |
|---|---|---|---|---|
| | Base fiscale | Impôt correspondant | Base fiscale | Impôt correspondant |
| Résultat net comptable des sociétés du groupe | 17 551 | 5 850 | 13 373 | 4 458 |
| Différences permanentes | 11 368 | 3 789 | 7 600 | 2 533 |
| Résultat imposable à un taux réduit | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Charges des exercices antérieurs provisoirement non déduites | | | | |
| Produits de l'exercice en cours provisoirement non imposables | – 2 298 | – 766 | – 2 383 | – 794 |
| Charges des exercices provisoirement non déductibles | 3 168 | 1 056 | – 178 | – 59 |
| Produits des exercices antérieurs provisoirement exonérés | | | | |
| Résultat imposable non comptabilisé | 714 | 238 | 345 | 115 |
| Résultat net fiscal imposé au taux courant | 30 504 | 10 168 | 18 756 | 6 252 |
| Crédit d'impôt, avoirs fiscaux et mécénat | – 249 | – 154 | – 59 | – 39 |
| Impact majoration impôts 3 % | 10 168 | 305 | 6 252 | 188 |
| Impôt social 3,3 % | 9 405 | 310 | 5 489 | 35 |
| Impôt différé consolidé | | – 88 | | |
| Résultat net fiscal imposable au taux courant | 30 504 | 10 542 | 18 756 | 6 437 |

Note 27. – Effectif fin de période.

| | Exercice en cours | Exercice précédent |
|---|---|---|
| Effectif sous contrat | 1 705 | 1 706 |
| Total | 1 705 | 1 706 |

Note 28. – Produits et charges d'exploitation bancaire par métier.

| | Exercice en cours | Exercice précédent |
|---|---|---|
| Retail Banking | 127 754 | 121 968 |
| Private Banking | 10 453 | 9 108 |
| Commercial Banking et Corporate | 114 052 | 102 849 |
| Autres | – 8 446 | – 4 937 |
| Total | 243 813 | 228 987 |

IV. — **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Fortis Banque France S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et retraitements de consolidation », paragraphe « Changement de principe comptable » qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de l'avis du Conseil national de la comptabilité relatif aux provisions pour les médailles du travail qui ont été constituées dans les comptes consolidés.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables : Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables : Votre société constitue des :

— Provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2 et 2 *bis* de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques crédit, à l'application des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques à l'actif et au passif du bilan ;

— Provisions pour risques opérationnels (note 13 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place et la méthodologie suivie pour apprécier les risques de non recouvrement des comptes de suspens de Fortis Banque France.

— Provisions sur des titres de participation non consolidés (note 5 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications spécifiques. — Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Paris, le 8 avril 2005.

*Les commissaires aux comptes :*

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A. :
PASCAL BROUARD,
Associé ;

PricewaterhouseCoopers Audit :
HUBERT CHANOINE,
Associé.

**C. – Rapport de gestion.**

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse suivante : 29-30, quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux.

***94130***

---

## FRAMATOME ANP S.A.S.

### (Capital détenu à 66 % par Areva.)

Société par actions simplifiée au capital de 400 000 100 €.
Siège social : Tour Areva, 1, place de la Coupole, 92400 Courbevoie.
428 764 500 R.C.S. Nanterre.
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2005, ont été publiés au « Journal Spécial des Sociétés » du 23 juillet 2005.

***94209***

---